

### *Services de garde d'enfants*

Il ressort de témoignages entendus au comité sur les tendances dans ce domaine que, comparativement au financement prévu actuellement, environ 300 000 places dans des garderies titulaires de licences auraient été créés au cours des sept prochaines années sans ce projet de loi. Or, le gouvernement assure pouvoir en fournir 200 000 de plus au cours de cette période. Voilà pourquoi nous qualifions ce projet de loi de canular car une fois le chiffre fatidique de 200 000 atteint, ce sera tant pis pour votre enfant; il ne restera plus de place pour lui.

Le gouvernement mène une campagne publicitaire tambour battant pour faire croire aux parents canadiens qu'il apporte la solution à leur problème avec ce programme carrément inacceptable. La réalité, c'est que ce n'est pas du tout une solution. Le fait est que 70 p. 100 de nos enfants n'auront toujours pas accès à ce programme dans sept ans. Nous trouvons cela tout à fait inacceptable. Cela, les parents canadiens le savent. Cela, les familles canadiennes le comprennent. Voilà pourquoi elles sont unanimes à condamner le gouvernement pour vouloir instaurer chez-nous un régime de garderie tout à fait insuffisant.

Une partie de ce que le gouvernement appelle sa stratégie pour les enfants consiste à augmenter l'exonération fiscale pour les dépenses de garderie. Or, ces exonérations fiscales constituent l'élément prioritaire pour les familles dont le revenu est le plus élevé. En vertu de ce projet de loi, les familles qui ont la bonne fortune de toucher un revenu très élevé et qui ont deux enfants d'âge pré-scolaire seront admissibles à une exonération globale de 3 600 \$ par an. Par contre, la mère célibataire touchera 200 \$. C'est là la conception que le premier ministre se fait de l'équité.

C'est cette même conception faussée de l'équité dont procède toute la politique fiscale du gouvernement depuis quatre ans. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent, et ce sont les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible qui assument presque entièrement tout le fardeau.

#### *[Français]*

Il m'apparaît tout à fait honteux que le gouvernement du Canada ait pris tant de temps à réaliser sa responsabilité d'assurer aux Canadiens et Canadiennes la plus élémentaire équité dans la distribution des programmes conjoints, sans égard à leur lieu de résidence. Cependant, l'établissement de critères nationaux procurerait au Parlement et aux familles canadiennes l'assurance que les services de garde financés par le fédéral ne tomberont pas sous un niveau de qualité acceptable, partout à travers le pays.

Mais la critique fondamentale de ce projet de loi est qu'il n'y a pas de critères nationaux, il n'y a pas une accessibilité nationale. Rien dans ce projet de loi!

Le projet de loi du gouvernement est aussi inquiétant à d'autres égards. En plus de plafonner le développement du réseau à un niveau ridicule, le programme conservateur ne prévoit pas non plus de reporter aux années suivantes tout surplus de budget non utilisé au cours d'une période fiscale.

Cela veut dire que si, pour une raison ou une autre, une province ne réussit pas à investir la totalité des fonds fédéraux à l'intérieur du délai prescrit, elle perdra la possibilité de récupérer son retard au cours de l'année suivante. Encore là, ce

sont les familles qui seront privées d'un service dont elles ont un besoin aussi urgent que réel.

● (1130)

#### *[Traduction]*

J'ai clairement indiqué ma position dès le début de mon exposé ce matin. Je crois fermement que nous devons fournir aux Canadiens un système de garderies offrant une grande variété de services de la plus haute qualité. Après avoir lu ce projet de loi, il est clair que les familles et les groupes de défense d'intérêts collectifs n'obtiendront pas l'appui dont ils ont besoin pour mettre sur pied dans notre pays un système de garderies d'excellente qualité.

Nous, du parti libéral, nous sommes engagés à jeter les bases d'un système national de garderie. Grâce à ce système, les groupes obtiendront les fonds dont ils ont besoin pour créer et mettre sur pied les installations les mieux adaptées à leurs besoins. Ces installations seraient alors admissibles à des subventions à frais partagés applicables aux frais d'exploitation.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes convaincus que les services de garderie à l'intérieur des localités autochtones doivent être compatibles avec leur culture et avec leurs traditions et non pas en lutte avec elles. Non seulement le projet de loi prévoit à l'égard des garderies autochtones des crédits insuffisants. Il laisse au Cabinet le soin de décider à son gré quand et comment dépenser ces crédits.

Nous, du parti libéral, estimons que, pour mériter notre approbation, un régime de garderies doit être fondé sur deux principes, soit le partage du fardeau et l'exercice de choix. Nous proposons que les parents, le secteur privé et les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, partagent les frais du programme. Ce programme conjoint offrirait plus de garderies et plus d'aide à ceux qui n'ont pas accès à ces garderies, en particulier dans les régions rurales. Il offrirait à tous les parents un choix.

L'établissement d'un programme national de garderies est essentiel. Il faut donner à tous, surtout aux femmes, l'occasion de participer à notre avenir économique, social, culturel et démocratique.

Les parents canadiens ne doivent plus avoir à choisir entre les enfants qu'ils chérissent et les emplois dont ils ont besoin. C'est dès maintenant que nous devons investir dans nos jeunes, car ils bâtiront le Canada de demain. Quel que soit le système, il devrait garantir une aide suffisante aux familles à revenus modestes et moyens. Cette assistance financière devrait venir en partie du remplacement de la déduction pour enfant par un crédit d'impôt remboursable. Grâce à cet appui financier, la famille moyenne n'aurait que la moitié des frais de garderie à assumer, alors que la famille à revenu modeste aurait plus facilement accès aux services de garderies.

Nous devons aussi encourager les entreprises, les membres des professions libérales et les sociétés privées à mettre à la disposition de leurs employés des services de garderie de qualité. Ils vont constater une amélioration immédiate de la qualité du travail, car leurs employés auront ainsi l'esprit tranquille et ils s'absenteront moins souvent pour des raisons familiales. Pour encourager ce genre de programme, j'ai proposé une déduction pour coûts d'immobilisation excédant 100 p. 100 et étalée sur cinq ans.